

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Pauline Martin Paquet](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e9bdf6f9ef39a7d8d7f758fe>

Date d'obtention : 2020-12-02 17:17:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Démarche concertée entre l'école, le service de police et la justice.

C'est une approche éducative qui a pour objectif de venir en aide rapidement aux victimes et aux agresseurs dans les cas de sextos de manière à ce qu'il redevienne rapidement centré sur leurs tâches scolaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Protocole d'intervention qui permettra de poser des questions sans nuire à une éventuelle enquête, mais qui prendra rapidement la situation en main pour mettre un terme à la situation de sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas porter de jugement.

Ne pas prendre partie, la victime ou les victimes ainsi que l'agresseurs ou les agresseurs.

Ne pas regarder le contenu du cellulaire, entre autres les photos.

Cette situation ne peut pas seulement être réglée dans le cadre scolaire.